

PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON



ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Service FranceAgriMer**

22, rue de Claret  
34070 MONTPELLIER

**MADAME HÉLÈNE LAMBERT**

**PRÉFECTURE DU GARD**

**DRCT / BUREAU DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES**

**10 AVENUE FEUCHÈRES**

**30045 NÎMES CEDEX 9**

Dossier suivi par : Jacques Degaille

Tél. : 04.67.07.81.18

Fax : 04.67.42.68.55

Réf. : sas\_eurovia\_mediterranee\_20131121

Vos réf. CAR n° 459/ENPAM/2013-954

Courriel : jacques.degaille@franceagrimer.fr

Objet : Demande d'autorisation au titre des installations classées

Montpellier, le jeudi 21 novembre 2013

Madame,

Nous avons bien reçu le dossier de demande d'autorisation d'exploitation au titre des installations classées déposé en préfecture par la société S.A.S EUROVIA Méditerranée concernant:

- l'exploitation d'un gisement calcaire,
- le broyage, concassage, criblage... de matériaux,
- une station de transit de produits minéraux et de déchets non dangereux inertes,

sur la commune de Nîmes, lieu-dit "Fontanille et Serre des Avaous" , section AZ n°62p, 64p, 128p et 129p.

Après examen du dossier et compte tenu des éléments fournis, nous n'avons aucune objection à formuler concernant ce projet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Régional de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Forêt, par délégation,  
l'Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement,

Jacques DEGAILLE